

SANITAIRE/ La période hivernale constitue une trêve dans la progression de la FCO mais il faut préparer la suite.

FCO: c'est l'heure de tirer le bilan 2024 et de préparer 2025

Après l'arrivée d'un nouveau variant de FCO-8 dans le sud-ouest de la France à l'automne 2023, et l'épizootie qui a suivi, ce sont nos départements savoyards qui ont été touchés en fin d'été 2024 par ce virus. En effet, un premier foyer a été confirmé le 5 août en Savoie, et un autre le 16 août en Haute-Savoie. La période étant propice à la propagation de cette maladie vectorielle transmise par des petits moucherons, le nombre de cas a très vite augmenté. 842 foyers ont été confirmés sur la période du 5 août au 4 décembre 2024, avec un pic de nouveaux cas les semaines du 30 septembre pour la Savoie et du 7 octobre pour la Haute-Savoie (figures 1 et 4).

Toutes les espèces de ruminants ont été touchées par cette épizootie, avec 70 % de foyers bovins, 28 % de foyers ovins et 2 % de foyers caprins (figure 2). Un élevage d'alpagas a également été contaminé.

Les pertes immédiates sont encore en cours d'évaluation, et des pertes à moyens et longs termes sont à prévoir (en particulier liées à des problèmes de reproduction).

Les données d'équarrissage sur cette période montrent d'ores et déjà une hausse de la mortalité par rapport à la même période l'an passé. Cette hausse reste toute relative en élevage bovin, et négligeable en élevage caprin, mais bien conséquente en élevage ovin (figure 3). Une enquête d'impact auprès des élevages foyers en cours au niveau local et national permettra d'évaluer objectivement l'impact de ce nouveau variant dans nos cheptels.

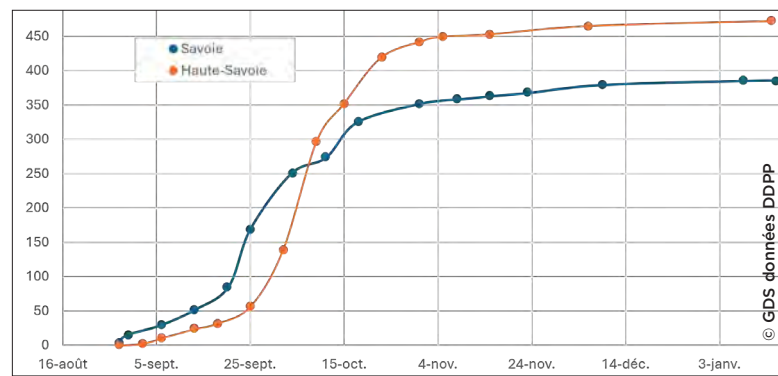
FCO-3: le sérotype provenant du nord

Parallèlement à cette épizootie de FCO 8, le nord de la France a été touché dès le 5 août dernier par l'arrivée d'un sérotype nouveau sur le continent européen et en provenance des Pays-Bas: la FCO 3. Il s'est propagé vers le sud de la France par les déplacements des vecteurs qui étaient en pleine activité à cette période. La Haute-Savoie a vu son premier foyer (et seul à ce jour) le 1er octobre. Même si l'hiver permet une trêve dans la propagation du virus, grâce à l'inactivité vectorielle, la menace est bien présente, et la reprise d'activité vectorielle au printemps laisse présager une reprise de sa diffusion aux beaux jours.

La protection des animaux est primordiale

Afin de limiter la propagation et l'impact de ces deux maladies, et de protéger au mieux nos cheptels, la vaccination

Figure 1 - Évolution du nombre de foyers FCO-8

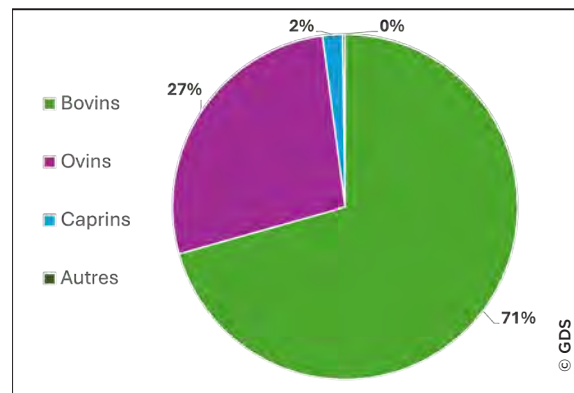


▲ Le nombre de foyers a fortement progressé en septembre et en octobre.

demeure la meilleure solution. Des vaccins efficaces sont disponibles pour lutter contre ces deux sérotypes. Profitons de l'hiver pour protéger nos animaux: la plupart des bêtes sont en bâtiment, le vecteur n'est pas actif, donc les maladies non plus. C'est le moment de se préparer à la prochaine saison de pâture, en contactant son vétérinaire pour mettre en place le protocole vaccinal qui permettra d'avoir des animaux correctement vaccinés avant la mise à l'herbe.

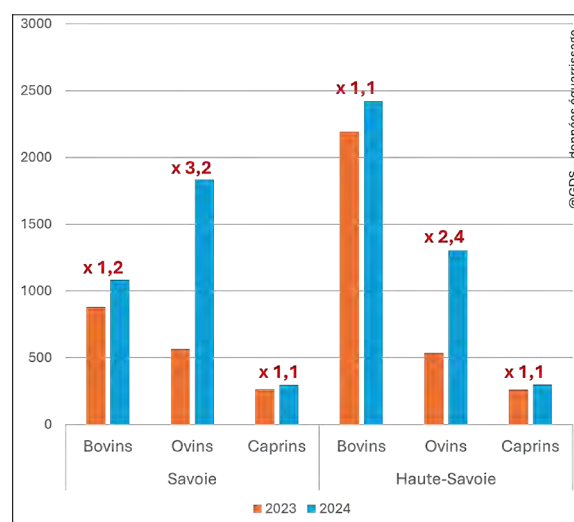
Pour les élevages qui ont vacciné contre la FCO 8 au début de l'épizootie avec un protocole vaccinal conforme à l'AMM du vaccin concerné, la durée de protection vaccinale est d'un an. Afin que les animaux soient bien protégés sur toute la durée de la prochaine saison de pâture, il peut être envisagé de réaliser le rappel vaccinal plus tôt (avant l'échéance d'1 an), soit avant la mise à l'herbe de ce printemps. Des retours de terrain de vétérinaires et d'éleveurs d'Aveyron et d'Isère ont

Figure 2 - Répartition des foyers FCO-8 par espèce



▲ Toutes les espèces de ruminants ont été touchées: 71 % de bovins, 27 % d'ovins et 2 % de caprins.

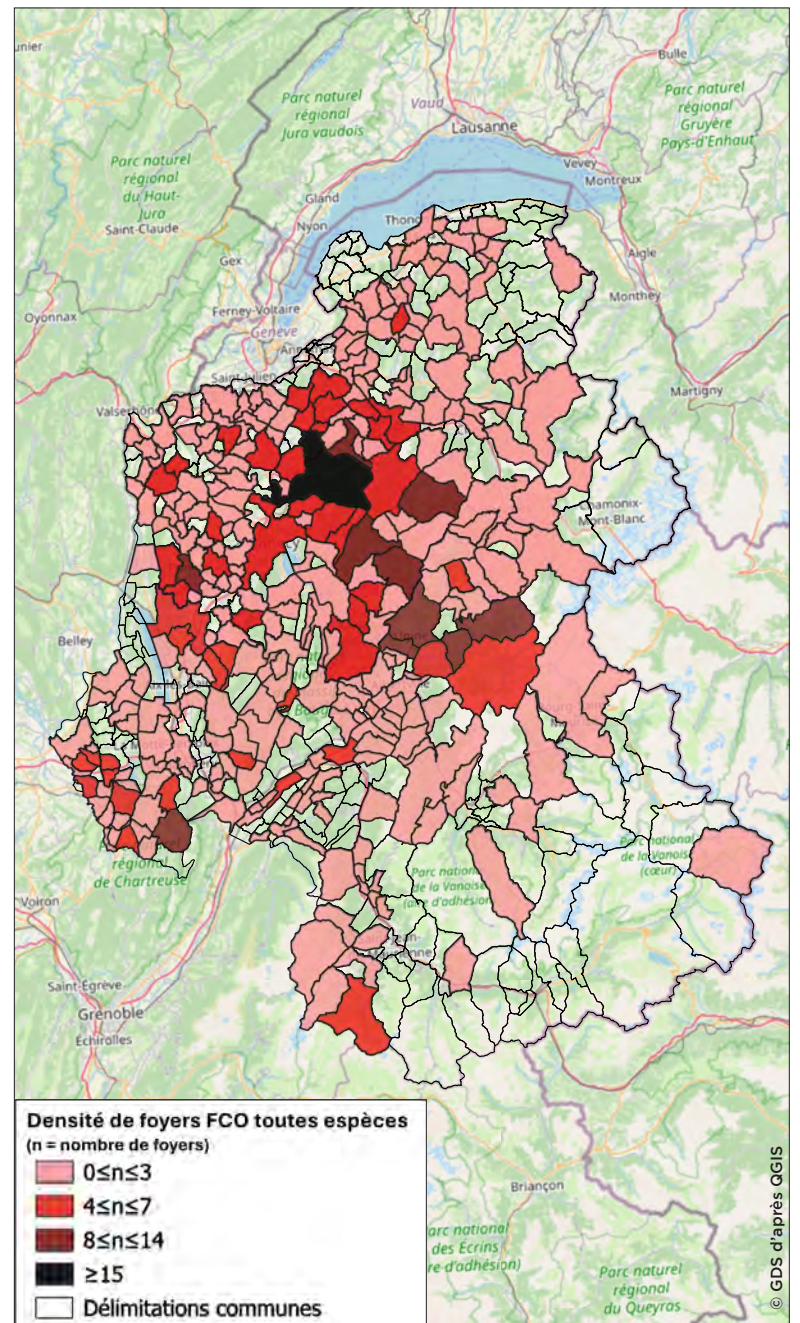
Figure 3 - Mortalités cumulées entre les semaines 32 et 42



▲ La hausse de la mortalité FCO-8 est fortement visible en ovins, plus relative en bovins et caprins.

montré que des élevages foyers de FCO 8, non vaccinés, ont pu à nouveau être contaminés lors de la 2^e vague ou de la

Figure 4 - Nombre de foyers FCO-8 par commune



saison suivante. La vaccination des foyers semble efficacement prévenir une nouvelle contamination.

MHE: l'autre maladie en provenance du sud

Depuis septembre 2023, une autre maladie vectorielle circule en France métropolitaine, la MHE, qui touche préférentiellement les bovins. Nos départements en ont jusqu'à présent été préservés. Cependant, les foyers se rapprochent et il est fortement probable que nous soyons atteints à la prochaine saison. Nous avons depuis le 6 août dernier un vaccin efficace disposant d'une ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) pour lutter contre ce virus,

Hepizovac®. La vaccination demeure le seul moyen de se protéger de cette maladie. Tout comme pour la FCO, la période hivernale, avant la mise à l'herbe est le meilleur moment pour protéger vos animaux.

En conclusion, nous avons été secoués par la FCO 8 depuis août 2024, la FCO 3 s'est également implantée sur nos territoires, et la MHE se rapproche à grand pas. L'hiver nous offre un petit répit dans la propagation de ces virus, mais le danger reste toujours présent et risque de réapparaître aux beaux jours. La vaccination est et demeure le meilleur moyen d'éviter de nouvelles pertes et de protéger nos cheptels: profitez de l'hiver pour vacciner votre troupeau! ■

Laura Cauquil, GDS des Savoie

L'INFO EN +

Les Départements de Savoie et de Haute-Savoie décident d'une aide exceptionnelle FCO aux éleveurs ovins

Les Conseils Départementaux de la Savoie et de la Haute-Savoie mettent en place une aide d'urgence à la vaccination pour les éleveurs ovins selon les conditions suivantes:

- Exploitations ovines de plus de 50 animaux (ou 25 pour les brebis laitières).
- Chef d'exploitation agricole au titre de la Mutualité Sociale Agricole.
- Conditionné à ce que l'éleveur vaccine contre les deux sérotypes FCO-8 et FCO-3
- Prise en charge partielle de la vaccination FCO-8 (à compter du 1^{er} janvier 2024, une aide par exploitation): 3 € par tête, pour les élevages adhérents au GDS ou 1,50 € pour les non-adhérents.

Le GDS des Savoie est chargé de redistribuer cette aide aux éleveurs éligibles, sur présentation de la facture et de l'ordonnance du vétérinaire. ■

ÉQUIPE DE MONTAGE

RÉSISTANCE

ÉCONOMIE

AURA STOCK TOUTABRI
La solution stockage - les bâtiments tunnels

04 77 27 14 55
www.aurastock.com
contact@aurastock.com